

Info Marne

SOMMAIRE *(cliquez sur l'article)*

Édito : une année de lutte	1
Immigration : une loi d'extrême-droite	2
Épernay : Non à la criminalisation de l'action syndicale !	2
Livreurs à vélo : le combat continue !	2
Oiry- Manufactory Ever Gres : Liquidation en vue ?	3
GIP Logistique Sud Marne : Préavis de grève levé	3
Élections : Champagne pour la CGT !	3

Édito : une année de lutte



L'année 2023 aura été marquée par de nombreuses luttes : contre la réforme des retraites, pour les salaires, contre l'austérité, pour l'arrêt des massacres en Palestine. Des luttes difficiles comme celles des salariés de la cimenterie Calcia de Couvrot, où pendant plus de deux mois, le collectif s'est opposé à une direction imperméable à tout dialogue social.

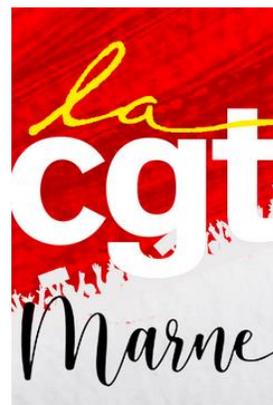
Une année marquée par le dur combat pour les droits des vendeurs sans-papier, logés dans des conditions indignes et soumis par des patrons sans scrupule à une forme d'esclavage moderne.

La CGT s'honore d'avoir mené ce combat qui aboutit à la régularisation de dizaines d'entre eux, à quelques jours de l'adoption d'une loi ignoble qui reprend sans complexe les propositions de l'extrême-droite, durcissant comme jamais les conditions d'accueil des étrangers en France.

Une année qui aura vu la relaxe définitive de la Secrétaire Générale de l'Union Départementale et le rejet du pourvoi en cassation de l'ex-directrice adjointe de la DIRECCTE. Pour autant la bagarre contre la criminalisation de l'action syndicale n'est pas finie dans la Marne avec la plainte déposée par la maire d'Épernay contre des manifestants pendant le conflit de la réforme des retraites.

L'année 2023 s'achève donc et l'Union Départementale CGT de la Marne souhaite à toutes et tous les Camarades de profiter au mieux des fêtes de fin d'année, tout en restant vigilants car on sait que ces périodes sont souvent propices aux mauvais coups !

Sabine DUMÉNIL, Secrétaire Générale de l'UD CGT de la Marne



22 décembre 2023

#43

Union Départementale
des syndicats CGT de la Marne

15, boulevard de la Paix
BP 11215

51058 Reims Cedex

Tél. 03 26 88 23 04

udcgt51@laposte.net

www.udcgt51.fr



Immigration : *une loi d'extrême-droite*



Hasard du calendrier, le 15 décembre, la CGT a obtenu la régularisation de dix des vendangeurs sans-papier de Nesle-le-Repons, juste avant l'adoption de la Loi immigration le 19 décembre.

Que dire de cette loi, sinon qu'elle signe le naufrage de la Macronie, car elle reprend toutes les thèses de l'extrême-droite sur la préférence nationale, y compris pour les étrangers en situation régulière.

[\(voir la vidéo de l'interview de Sophie Binet sur BFM\).](#)

L'inventaire est accablant : délai de carence pour les allocations familiales, les prestations de compensation du handicap ou l'aide au logement, remise en cause du droit du sol, restriction du regroupement familial, révision annoncée de l'Aide Médicale d'État (AME). Au plan social, cette loi organise le dumping social entre les travailleurs en tirant les droits des migrants vers le bas, ce dont tous les salariés seront les victimes à terme, pour le plus grand intérêt du patronat.

Le RN savoure sa « victoire idéologique », mais les jours sombres s'annoncent pour les étrangers et les français dits « de souche ». Outre la souillure morale de cette loi et la stigmatisation aveugle de l'étranger, la dure réalité économique risque de nous rattraper : non seulement les travailleurs étrangers ne sont pas des profiteurs des aides sociales, mais ils constituent au contraire un atout majeur pour notre économie et notre démographie. Se priver de leur contribution reviendra à paupériser encore plus notre système de protection sociale et nos services publics, déjà si mal en point.

Dans la Marne, 4 députés sur 5 ont voté la Loi avec l'extrême-droite (seul Charles DE COURSON, député centriste, a voté contre). Combien d'entre eux se sont insurgés quand la CGT a dévoilé le scandale des vendangeurs victimes de traite d'êtres humains ?

Le 21 décembre, les syndicats, associations et partis de gauche ont adressé une lettre ouverte à Emmanuel MACRON pour qu'il ne promulgue pas la loi. La résistance va s'organiser.

[\(voir l'appel de 150 personnalités\).](#)

Épernay : *Non à la criminalisation de l'action syndicale !*

Une centaine de manifestants s'est retrouvée le 18 décembre devant l'hôtel de ville d'Épernay, cheminots en tête, pour soutenir leur camarade injustement visé par une plainte de la mairie pour un feu de palettes pendant le mouvement contre la réforme des retraites. « Quand on touche à un Camarade de la CGT, on touche à toute la CGT ! » ont-ils clamé.

Christine MAZY, la maire d'Épernay, n'a toujours pas donné suite à la demande de rencontre de la CGT. Elle prétend qu'elle n'a aucunement l'intention de criminaliser l'action syndicale, mais dans ce cas, pourquoi la plainte visant (comme par hasard) un militant de la CGT, n'a-t-elle pas été levée ?

Rappelons que la mairie d'Épernay s'était déjà distinguée le 1^{er} mai dernier en interdisant l'accès au monument aux morts situé dans la cour de la mairie. Les représentants de la CGT avaient été contraints de déposer la gerbe de fleurs destinée à honorer la mémoire des résistants victimes de la barbarie nazie devant les grilles de l'hôtel de ville.

La CGT exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les manifestants.



Livreurs à vélo : *Le combat continue !*

Le combat, lancé depuis plusieurs semaines, continue pour les livreurs en vélo des plates-formes Uber Eats, Deliveroo et autres.

Difficile de déterminer le nombre de livreurs en lutte, mais on peut estimer qu'ils sont plus d'une trentaine à se mobiliser à Reims et une quinzaine à Épernay.

« Derrière l'image cool de ces plates-formes et de la start-up nation se cache une véritable jungle libérale qui piétine les droits collectifs et les individus. » explique Ludovic RIOUX, un des représentants des livreurs CGT au niveau national.

Pour l'instant les négociations patinent avec les patrons des plates-formes, mais des avancées ont été obtenues du côté de l'Europe via l'adoption le 12 décembre dernier d'une directive qui implique la reconnaissance de la présomption de salariat pour des travailleurs abusivement considérés comme des auto-entrepreneurs. Reste à transposer cette directive dans le droit français ; le gouvernement a deux ans pour s'y atteler. ([lire le communiqué de la CGT](#)).

Oiry- Manufactory Ever Gres :

Liquidation en vue ?

La CGT a été invitée à négocier un Protocole d'Accord Pré-électoral (PAP) pour le renouvellement du Comité Social et Économique (CSE) de l'entreprise MANUFACTORY EVER GRES de Oiry, alors que la direction a laissé passer le délai légal, en dépit du rappel à l'ordre de l'inspection du travail.

Tout laisse à penser que la direction du groupe Gambini prépare une liquidation judiciaire, dans le dos des salariés de cette entreprise de fabrication de céramique. Électricité coupée, ascenseurs déplacés, visites de créanciers... Comment imaginer une reprise d'activité normale sur le site de Oiry après 6 mois de chômage technique ?

On apprend dans le même temps que les salariés de l'autre usine française du groupe Gambini, Parefeuille Provence, située à Fournès près de Nîmes, vont à leur tour être placés en chômage partiel.

S'agit-il pour le groupe de capter les aides publiques avant de liquider les sites en privant ainsi les salariés de la possibilité même d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) ?

L'Union Locale CGT d'Épernay et l'Union Départementale sont allées apporter leur soutien à la CGT de l'entreprise le 21 décembre avant de saisir les autorités compétentes.

GIP Logistique Sud Marne :

Préavis de grève levé

Le préavis de grève du 21 décembre concernant les agents de la blanchisserie et de la cuisine à Châlons-en-Champagne (du Groupement d'Intérêt Public réalisant des prestations notamment pour l'Hôpital) a été levé suite aux négociations menées avec la direction.

Celle-ci a pris un certain nombre d'engagements pour l'amélioration des conditions de travail et les

investissements dans ce secteur. Elle s'est aussi engagée à transmettre avant le 11 janvier 2024 une proposition de « méthode pour définir une politique en ressources humaines » en matière de primes, d'emploi, d'organisation et de temps de travail. Elle a remis en place pour les salariés le choix entre rémunération ou récupération concernant les samedis matin travaillés.

Dans ces conditions et après consultation des salariés, la grève du 21 décembre 2023 a été suspendue, mais la CGT se réserve la possibilité de redéposer un préavis pour le 16 janvier 2024 si les propositions du 11 janvier ne sont pas satisfaisantes.

Elections :

Champagne pour la CGT !

Chez COGEVI (Coopérative Générale des Vignerons) à Ay-Champagne, la CGT a obtenu 100% des voix dans le collège 1 et la majorité absolue dans l'entreprise avec 56 % des voix. Un beau résultat qui nous invite à réussir l'implantation dans le second collège.

Chez MUMM PERRIER JOUËT, le résultat est particulièrement flatteur. Avec 64 % dans le collège 1 (3 sièges sur 4) et 28 % dans le second collège (où elle obtient 1 siège pour la 1^{ère} fois), la CGT conforte sa place de première organisation syndicale. Reste à s'y renforcer dans le second collège et à s'implanter dans le troisième collège.

L'Union Départementale félicite les Camarades élus dans les deux entreprises.



L'info Marne ne sera pas diffusée entre Noël et le 1^{er} janvier 2024.

Prochaine parution le vendredi 5 janvier 2024.

D'ici là, le collectif communication de l'Union Départementale CGT 51 vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !



POUR NOS DROITS,

ON S'ORGANISE

AVEC LA CGT



ÉLECTIONS PRO DANS MON ENTREPRISE :

#JEVOTECGT